



CETTE MISE À JOUR SERVIRA POUR LES EXIGENCES DE 20 HEURES DE FORMATION CONTINUE DURANT LES
2 DERNIÈRES ANNÉES, SOIT : DU 1^{er} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2011.

Veuillez ajouter les nouvelles activités de formation continue qui ne sont pas déjà inscrites à la section 240 pour la période de référence. Il est très important de remplir adéquatement chacune des cases pour que vos heures soient enregistrées. Un formulaire incomplet sera retourné.

NOTE : Pour toute formation continue suivie hors Québec, vous devez fournir une preuve de participation ou une attestation de présence pour que celle-ci soit reconnue. Autrement les heures ne seront pas inscrites à votre dossier.

NOM, PRÉNOM

FORMATIONS SUIVIES

Date	Titre de l'activité	Domaine de spécialité (réservé aux spécialistes)	Heures assistées
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Association	Endroit	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Date	Titre de l'activité	Domaine de spécialité (réservé aux spécialistes)	Heures assistées
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Association	Endroit	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Date	Titre de l'activité	Domaine de spécialité (réservé aux spécialistes)	Heures assistées
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Association	Endroit	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Date	Titre de l'activité	Domaine de spécialité (réservé aux spécialistes)	Heures assistées
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Association	Endroit	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	